

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée. | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



DISCOURS

DE

M. J. B. E. DORION, M. P. P.,

SUR LE

Projet de Confédération

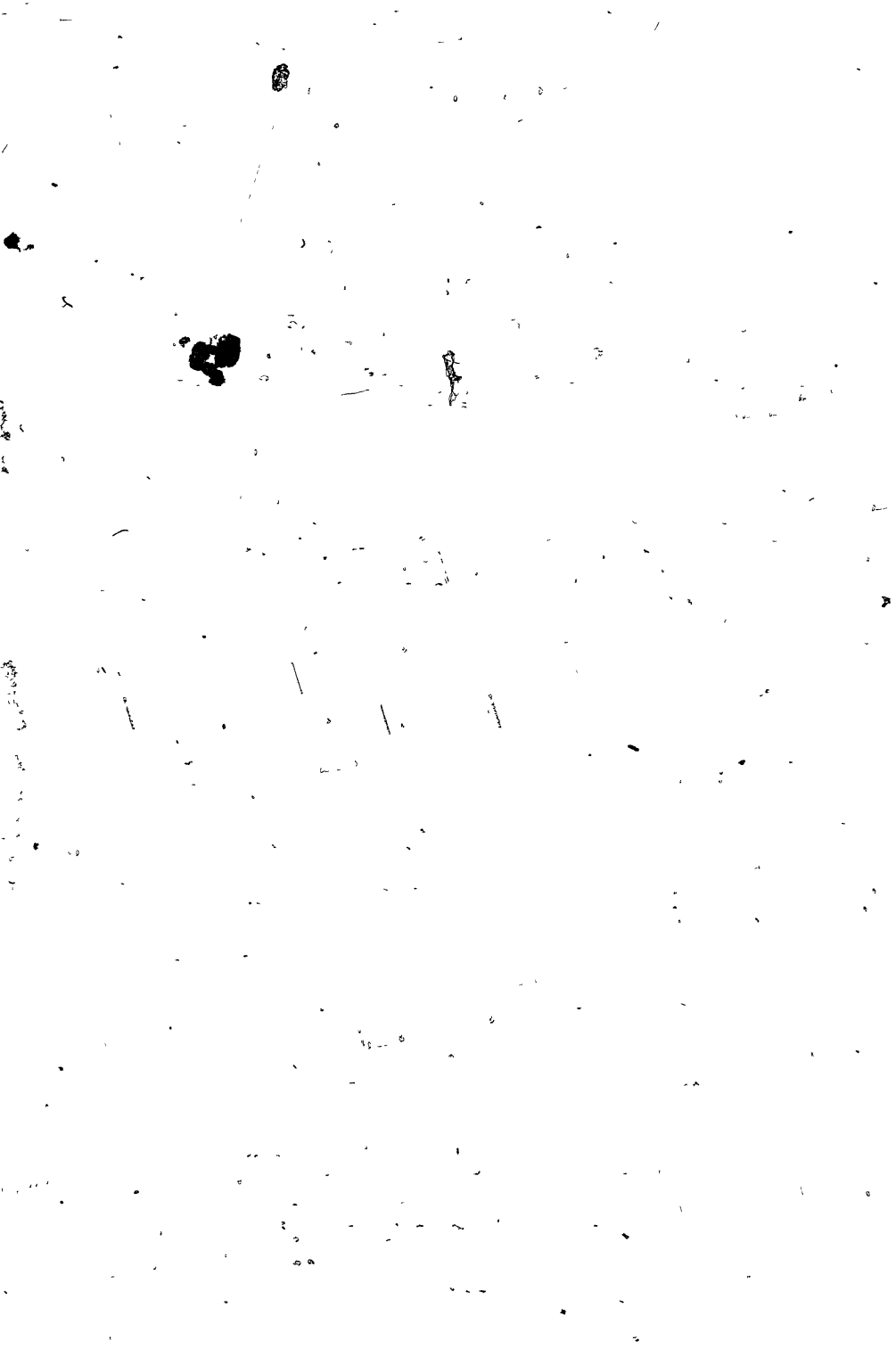
DES

Provinces Anglaises

Prononcé à la Chambre le 9 Mars, 1865.

IMPRIMERIE DU "DÉFRICHEUR,"
VILLAGE DE L'AVENIR, C. E.

1865



DISCOURS

DE

M. J. B. E. DORION, M. P. P.,

SUR LE

Projet de Confédération

DES

Provinces Anglaises.

—oo—
Chambre d'Assemblée.

SÉANCE DU 9 MARS, 1865.

M. l'Orateur,

Avant d'entrer dans l'examen de la question qui nous occupe, j'éprouve le besoin de dire, qu'en exprimant, devant cette chambre, les sentiments que j'entretiens je n'entends parler au nom d'aucun parti politique.

En discutant une proposition qui tient de si près aux destinées, à l'avenir de notre pays et de tout ce qui lui est cher, je veux me placer au-dessus des considérations personnelles et de parti, afin de l'envisager d'un point de vue plus élevé.

Pourquoi, ce soir, sommes nous à nous occuper de la confédération des Provinces de l'Amérique Britannique? Parce que l'an dernier nous eûmes une crise ministérielle et que de cette crise, sortit une proposition d'union entre les deux partis politiques qui se partageaient l'opinion publique. Le ministère McDonald-Taché, qui représentait le parti con-

servateur dans le pays venait d'être défait par la majorité dans l'Assemblée législative; il fut obligé de résigner. On se rappelle que le gouvernement avait été battu sur une question de mal-administration dans nos affaires publiques, je veux faire allusion à l'avance de \$100,000 faite à la compagnie du Grand Tronc sans autorisation parlementaire et dont plusieurs membres du cabinet d'alors étaient responsables.

Pourriez-vous me dire, M. l'Orateur, où est allé la question des \$100,000?

Hélas! elle a disparu dans la crise ministérielle nous léguant la coalition extraordinaire qui nous gouverne et dans laquelle sont entrés des hommes, qui, pendant dix ans, s'étaient traités comme des hommes sans principes politiques! (*Ecoutez, écoutez!*)

Le parti conservateur tenait tant à conserver le pouvoir, qu'il n'a pas voulu céder devant la position dans laquelle il a placé le pays. Toute union ou coalition entre deux partis politiques, opposés l'un à l'autre, indique un abandon de principe quelque part; toutes les coalitions pèchent par leur base même, elles ont toujours été considérées comme des immoralités politiques, en Angleterre comme partout ailleurs et elles sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont faites.

C'est à la coalition actuelle, que nous devons le projet de la confédération des provinces anglaises sous une forme tangible. Sans elle, il n'aurait pas été question de la Conférence de Québec, des résolutions qu'elle adopta en octobre dernier et qui sont soumises à notre considération.

Maintenant, qui avait autorisé la convention de Québec? De quel droit s'est elle arrogé le pouvoir de proposer un changement aussi radical dans notre condition politique? Comment le Canada s'y trouvait-il représenté? Les trois quarts des délégués du Canada, n'étaient-ils pas des hommes sous le coup d'une condamnation parlementaire? Comment votait-on dans la convention, n'était-ce pas par Province? Les quatre petites provinces d'en bas n'avaient-elles pas deux fois autant de votes sur chaque question que les deux grandes provinces du Canada? (*Écoutez, écoutez!*)

Toutes ces questions se présentent à l'esprit, tout naturellement. Si l'on répondait catégoriquement à chacune d'elles, nous aurions de quoi éclairer l'opinion publique du pays sur la manière dont ses intérêts ont été méconnus, maltraités. Quand on songe à la dernière question à laquelle on ne pourrait répondre autrement que par un oui, il n'est pas étonnant que les provinces inférieures aient eu tout l'avantage dans

les arrangements conclus par la conférence. Malgré que le compromis ait été en leur faveur, la majorité des provinces intéressées le repousse aujourd'hui d'après les renseignements qui nous arrivent tous les jours. On semble avoir peur de nous, et en dépit des offres d'argent qui leur ont été faites, elles ne veulent pas d'union. Il fallait que notre réputation pour l'extravagance, fut bien mauvaise pour les effrayer ainsi et nul doute que lorsqu'on nous a vu dépenser en un mois ou deux, pour des réceptions, des voyages, des festins, des sommes aussi fortes que tout le revenu annuel de l'île du Prince Edouard; on ne s'en soit retourné avec une triste idée de notre manière de conduire les affaires publiques. (*Écoutez, écoutez!*)

Je n'entends pas répéter ce qui a été dit durant la discussion, mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de faire un contraste entre notre manière d'agir et celle de nos voisins des Etats-unis; quand il s'agit de changements constitutionnels.

Aux Etats-Unis, dans ce pays que l'on a toujours le soin de nous représenter comme le berceau de toutes les horreurs politiques, sociales, morales et physiques on ne joue pas avec les constitutions écrites de chaque Etat, pas plus qu'avec celle de l'Union Américaine.

Chaque fois qu'il s'agit d'amender une constitution, en général, il faut un vote des deux tiers dans les deux chambres. Si l'amendement a trait à la constitution des Etats-Unis, il faut en outre qu'il soit approuvé par la majorité des législatures de chaque Etat. Si l'amendement a trait à une constitution locale, il faut en outre des deux tiers des deux chambres, que l'amendement soit ratifié par une convention des délégués des différentes parties de l'Etat, élus spécialement pour cet objet.

Les Etats-Unis sont occupés à considérer un amendement à leur

constitution tendant à abolir l'esclavage. L'amendement a été adopté par le congrès et le Sénat de l'Union Américaine et il faut qu'il soit ratifié par la majorité des législatures locales, avant de faire partie de la constitution. Même, il faut compter les Etats qui sont en pleine rébellion, aujourd'hui.

On voit de suite quelle garantie il y a qu'aucun changement radical ne soit adopté sans que le peuple y ait donné son consentement, après avoir eu le temps de bien peser toutes les considérations qui peuvent militer en faveur de tout changement proposé.

Voilà comment nos sages voisins procèdent dans ces affaires importantes. Aussi, ont-ils institué un Etat politique qui relègue bien loin derrière lui, tout ce que la sagesse humaine avait inventé jusque là, pour assurer la paix et la prospérité des populations du nouveau monde.

Mais dans notre cher Canada, avec tous les précédents anglais que l'on nous vante tant, il n'est pas besoin de toutes ces précautions. Il suffit que des hommes politiques soient condamnés pour mal-appropriation des deniers publics ; que l'on se soit traités comme des brigands politiques pendant dix ans pour qu'une coalition des combattants soit possible, que l'on s'embrasse avec étreintes au point d'étouffer tout sentiment de dignité personnelle et toute question de principe. Il suffit, dis-je, d'une union scandaleuse, véritable immoralité politique, comme celle qui s'est accomplie en 1864 pour que l'on se croit tout permis. (*Ecoutez, écoutez !*)

Avec une majorité de 30 à 40 voix, on n'hésite plus : La constitution qui gêne un peu les allures valériennes des principaux chefs ; qui bride un peu leur ambition personnelle ; qui limite enfin le champ de leurs opérations spéculatives, ne convient plus. On la sape à grand coup de

hache ; on veut la faire disparaître sans consulter les intéressés, pour la remplacer par un tout autre ordre de choses, dans lequel on ne respecte pas plus les principes politiques que les droits et les besoins des populations.

Une simple majorité parlementaire d'une voix suffira, ici, pour tout bouleverser dans l'ordre politique et il n'y a aucun appel à une décision aussi importante si ce n'est l'appel à un pouvoir, situé à 3000 milles de nous, qui peut ajouter au projet des choses qui le rendrait encore moins acceptable. (*Ecoutez, écoutez !*)

Le peuple pourra plus tard condamner ses représentants, mais le mal sera accompli. Voilà toute la consolation qu'il en aura.

N'est-ce pas que le contraste entre notre manière stupide de faire les choses et le procédé prudent, rationnel de nos voisins est bien grand ?

Aussi sont-ils nos supérieurs sous tous les rapports politiques ?

Maintenant, permettez que je fasse valoir mon opposition au changement proposé.

1o Je m'oppose au projet de confédération, parceque la première résolution est un non-sens qui pêche contre la vérité. Ce n'est pas une union fédérale que l'on nous propose mais bien un union législative déguisée. Le fédéralisme est passé bien loin de ce projet, qui concentre tout dans le pouvoir général. Fédéralisme veut dire union de certains Etats qui conservent leur pleine souveraineté en tout ce qui les concerne immédiatement, mais qui soumettent à un gouvernement général les questions

de la paix, de la guerre, des relations étrangères, du commerce extérieur, des douanes et des postes. Est-ce là ce que l'on nous propose ? Pas le moins du monde. Dans le projet que nous examinons tout est force, puissance dans le gouvernement général ; tout est faiblesse, insignifiance, anéan-

tissement dans les gouvernements locaux !

20 Je m'oppose au projet de confédération, parce que loin de faire disparaître les difficultés dont on se plaint entre le Haut et le Bas-Canada il ne fera que les multiplier s'il est accepté. On verra, fréquemment, s'élever des conflits d'autorité, surtout sur les questions qui sont soumises à la double action des législatures locales et générale.

30 Je m'oppose au projet de confédération, parce que la constitution qui devra lui donner suite péchera par sa base même. La représentation sera basée sur la population dans une chambre, et l'égalité devra exister dans l'autre, nous dit-on, tout en brisant ce principe, aujourd'hui, en faveur de Terre-Neuve et demain, sans doute en faveur de la Colombie et de Vancouver, si ces colonies jugent à propos d'entrer dans notre union projetée. Les petites provinces liguées entr'elles, pourraient maîtriser les grandes, moins nombreuses, sur des questions purement locales. C'est là un des grands vices du projet ministériel, à mon avis. Mais il y a encore l'autonomie du Bas-Canada qui est menacée et mise à la merci d'un Parlement de 194 membres dont 47 ou 48 seulement représenteraient les vues de la grande majorité de sa population.

40 Je m'oppose au projet de confédération, parce qu'il enlève au peuple de ce pays des droits politiques qu'il n'a acquis qu'après bien des années de lutte ; entr'autres, celui d'élire ses représentants au conseil législatif comme dans la chambre d'assemblée. Depuis 1856, nous jouissons d'un conseil électif. Pendant plus d'un demi siècle, on avait demandé qu'il le devint. Ces demandes avaient été faites dans la presse, dans les assemblées publiques, au moyen de requêtes adressées au parlement et à la métropole et par

des propositions directes en chambre.

Le Conseil législatif, tel que constitué avant la réforme de 1856, était devenu des plus impopulaires ; il était aussi tombé dans un état d'insignifiance complet.

En y faisant entrer l'élément populaire au moyen d'élections périodiques on le galvanisa et il devint un tout autre corps dans l'esprit public. Le système électif l'a rétabli complètement, lui a attiré le respect des populations et donné une importance qu'il n'avait point auparavant.

Depuis que le conseil est électif, pas une seule plainte ne s'est fait entendre dans la presse contre sa nouvelle constitution, ni dans les assemblées publiques, ni par des requêtes ou des propositions en chambre.

En est-il résulté quelque mal pour la bonne administration des affaires du pays ? Le gouvernement en a-t-il souffert ? La métropole en a-t-elle subi de mauvaises conséquences ? Le pays en a-t-il été plus mal ? Et en quoi ?

Répondez ! vous qui voulez enlever au peuple le droit d'élire cette chambre sans qu'il vous l'ait demandé et qui tenez, vous aussi, vos mandats de sa volonté ?

Le Conseil Législatif électif, représente mieux le caractère, les besoins et les aspirations de notre société canadienne, que ne l'a jamais fait le Conseil nommé à vie. Quant au talent du pays, il l'a représenté autant que sous l'ancien régime. Quant à sa modération et à son esprit conservateur, l'expérience nous a prouvé qu'il possédait ces deux qualités au-delà de l'attente de tous les partis.

Je n'hésite donc pas à dire que le changement a été pour le mieux, sous tous les rapports ; qu'il a satisfait et tranquilisé l'opinion publique, et qu'il a assuré au pays un contrôle plus direct sur la chose publique.

Le Bas-Canada a goûté aux deux ses droits restreints, (excepté quant à systèmes de nomination, par la con- la dépense, à l'extravagance et au ronne et par le peuple, et, il ne de pouvoir de taxer la propriété fonciè- mande pas à retourner au première.) on le désignera bientôt pour ce des deux. Nous avons eu le Con- qu'il devra être, une machine à ta- seil nommé à via pendant un demi- xer. Rien de plus, rien de- moins. siècle, en Canada.

Tout le monde sait que ce sont en grande partie des actes de ce même les hospices, hopitaux, cours, pri- Conseil, qui ont poussé le peuple du sons, intérêts sur la dette, etc., etc. Bas-Canada à la résistance en 1837! ajoutées aux dépenses d'un gouver- nement et d'un parlement locaux

L'une des grandes raisons que l'on fait valoir pour accomplir le pro- dépasseront \$2,000,000 par année. jet que l'on a en vue, c'est, que les Le revenu sera loin d'atteindre ce divisions électorales sont très gran- chiffre. La taxe directe serait une- conséquence nécessaire de l'établisse- ment du nouveau régime, sans au- cune compensation pour le nouveau d'argent, dit-on, pour se faire élire fardeau que le peuple aurait à sup- porter.

Si cet argument avait quelque chose de bon pour la chambre haute, il Il n'est pas nécessaire d'en dire devrait l'avoir également pour la cham- bien long, pour faire comprendre toute la différence qui existe entre le- bre d'Assemblée. Pour être consé- système fédéral américain et celui- que nous examinons. Aux Etats- aussi la nomination de la Chambre- Unis, chaque Etat est souverain sur d'Assemblée au lieu de la laisser tout ce qui le concerne immédiate- ment. Ici, tout serait soumis au élire par le peuple.

Mais ce n'est pas là une raison, et parlement général. Le Bas-Canada qui ne veut pas de commerce libre pas dépenser d'argent, restent à la de l'argent, qui voudrait limiter le maison si le peuple ne veut pas les taux de l'intérêt, ne pourrait pas le élire sans se faire payer; que l'on faire parceque cette question bien cesse de corrompre, que l'on adopte ordinaire, serait du ressort du parle- le vote au scrutin secret qui détrui- ment général. Que le principe soit bon ou mauvais, il est reconnu que peine d'inventer des griefs immagi- les neuf dixièmes de notre populati- naires, pour rétrécir les libertés pu- on désirent que le taux de l'intérêt soit fixé. Chaque Etat de l'Union bliques. On veut faire rétrograder Américaine règle les questions de le pays de cinquante ans par cette ce genre comme il l'entend, sans in- proposition entachée de toyrisme! tervention de la part des Etats voi- Ce n'est rien moins qu'un complot, sins ou du gouvernement de Was- contre les droits populaires. (*Ecoutez, hington.*)

50 Je m'oppose au projet de Con- Ainsi, le taux d'intérêt varie dans fédération, parceque l'on nous offre un grand nombre d'Etats et, dans des parlements locaux qui seront d'autres il nest pas fixé. Dans le Ver- nuls, n'ayant qu'un simulacre de pou- mont on paie 6 p. 00; dans New- voir sur des questions d'une mi- York, 7 p. 00; dans l'Ohio, 10 p. 00; nime importance. Quand on aura dans les Illinois, 30 p. 00 et dans vu le Parlement local à l'œuvre avec d'autres Etats le commerce de l'ar-

gent est libre. Voilà des faits qui gés de prélever une taxe directe (établissent que le véritable système pour les payer.

fédéral, ne ressemble en rien à ce Mais mettant cette idée de côté, que l'on nous demande d'accepter, je déclare que la nomination des juges de chaque province par le gou-

(*Écoutez ! écoutez !*)
Je pourrais multiplier les exem- vernement général, me paraît uné ples de ce genre pour appuyer ce intervention indue, une anomalie que j'avance ; mais un autre me contre laquelle on ne saurait trop suffira. On sait que le Bas-Canada s'élever. (*Écoutez, écoutez !*)

est presque unanime à repousser l'i- 70 Je m'oppose au projet de con- dée du divorce. Cependant, dans fédération, parceque les gouverneurs la confédération, le parlement du locaux ne seraient que des créateurs Bas-Canada n'aura pas le, droit de dans les mains du gouvernement gé- régler cette question suivant ses idées, néral, intervenant dans les affaires mais le parlement général siégeant à locales par la pression continuelle Ottawa, pourra lui imposer des idées que l'on exercerait sur eux chaque entièrement opposées aux siennes ; fois que l'on désirerait donner le chan- pourra même établir une cour de ge à l'opinion des parlements locaux, divorce à Québec. Sous un systé- élus par le peuple de chaque provin- me vraiment fédéral, on ne verrait ce, sur toute question qu'ils auraient rien d'aussi injuste, d'aussi révoltant à débattre. Pour des gouvernè- pour les opinions de la population. ments locaux sans plus de pou- Dans les Etats-Unis, il y a des Etats- voirs que ceux que l'on propose de où le divorce est permis, d'autres, où donner à chaque Province, pourquoi il ne l'est pas, ce qui prouve encore ne pas leur donner le droit d'li- en faveur de la souveraineté de cha- re leurs gouvernements respectifs. Est- que population, sans que l'Union ait ce qu'il y aurait plus de mal qu'il à en souffrir. (*Écoutez ! écoutez !*) en résulte de l'élection des maires de nos grandes villes ? Il y eut un temps où les préfets même étaient nommés par le gouvernement. Est ce que l'élection des maires et des préfets a causé du mécontentement ou du mal dans le pays ?

60 Je m'oppose au projet de Confédération, parceque les tribunaux du Bas-Canada seraient sous le contrôle du gouvernement général. Nous aurions des Cours de justice dans le Bas-Canada, mais les juges qui les présideraient seraient nommés par le gouvernement de la confédération. Il en serait ainsi des autres provinces, mais le Bas-Canada, avec ses lois qui lui sont particulières, plus que tout autre doit redouter cette intervention du gouvernement général dans l'administration de la justice.

On dirait que la conférence s'est étudiée à faire soupçonner ses intentions et l'on entend déjà dire que cet arrangement est un coup de MM. les avocats qui préféreraient voir la nomination des juges dépendre du gouvernement général, parce que leurs salaires seraient plus élevés plutôt que de les voir dépendre des gouvernements locaux qui seraient obli-

So Je m'oppose au projet de confédération, parcequ'au moyen du droit de *veto* accordé au gouverneur par la cinquante et unième résolution, on rendra la législation locale parfaitement dérisoire. On aura beau nous dire que ce droit ne serait exercé que très rarement et qu'il ne serait autre que celui qu'exerce ordinairement le gouverneur actuel, lorsqu'il réserve des actes pour la sanction royale; tout le pays comprendra qu'il n'en serait pas ainsi.

Du moment que vous rapprochez des intéressés, l'exercice du droit de *veto*, vous multipliez les occasions qui préteront à sa mise en pratique. Vous ouvrez la porte aux intrigues,

Tel, qui s'opposera à la passation wa, ne possèdera pas un pouce d'une loi, ne pouvant réussir à l'op de terre en Canada, au Nouveau-poseur en parlement, se rendra auprès Brunswick, ni à la Nouvelle-Ecosse, des ministres, du gouverneur général, mais il aura un département des ter-pour intriguer et obtenir par faveurs, pour administrer sa belle acqui-sition dans l'Isle de Terre-neuve!

Voyons un exemple. Je suppose que votre confédération soit organi-sée; qu'elle adopte un projet de loi pour protéger les colons, cōmme il en a été passé dans cette chambre six fois depuis dix ans sans devenir loi par l'opposition qui lui est faite dans le Conseil Législatif, par les conseillers du Haut Canada, qu'ar-rivera-t-il? Les quelques intéressés qui s'opposent à ce projet, courront auprès du gouverneur général pour l'engager à désavouer cette loi. Au nom de la propriété, des droits ac-quis, de plusieurs autres sophismes et lieux communs, on meta encore la volonté populaire sur une question juste en elle-même, demandée et admise par tous les hommes de droit du Bas Canada dans la chambre actuelle. On empêchera le peuple du Bas-Canada d'obtenir une loi cōmme il en existe déjà de sembla-bles dans treize différents Etats de l'union américaine et qui ne changeraient rien aux principes du droit act- dans le Bas-Canada. (Ecoutez, écoutez.)

C'est un exemple entre mille, qui fera voir quel effet produirait ce droit de veto.

90 Je m'oppose au projet de Con-fédération, parceque je ne vois com-ment, d'un côté, l'on a consenti à don-ner les terres publiques aux gouver-nements de chaque Province et de l'autre, le gouvernement général fait l'acquisition des terres de l'Isle de Terre-neuve. Le gouvernement général renonce aux bonnes terres du Haut et du Bas-Canada, mais il achète les mauvaises terres de Ter-re-neuve au prix énorme de \$150,000 par année, ce qui représente un ca-pital de \$2,500,000. N'est-ce pas là une magnifique spéculation pour le pays? Le gouvernement d'Onta-

Pense-t-on que si les terres publi-ques de cette Isle eussent été de quelque valeur, on les aurait ainsi abandonnées au gouvernement gé-néral pour n'importe quelle somme? Non? Le fait, est que ces terres ne valent rien pour la culture, que toute l'Isle ne produit pas assez de foin pour le besoin des chevaux de la ville de St. Jean et que l'on en im-porte tous les ans de grandes quan-tités. Je connais un cultivateur des Trois-Rivières, qui envoie des car-gaisons de foin à Terre-neuve et qui n'attend que la débacle du printemps pour en expédier de nouveau. Et ce sont ces terres que l'on veut faire acquérir à un prix fabuleux pour en-gager cette Province à entrer dans la Confédération. (Ecoutez, écoutez!)

Mais il y a aussi une autre ques-tion à considérer dans cet arrange-ment au sujet des terres publiques. Je prétends qu'il est plus avantageux pour le progrès de la colonisation des terres incultes, qu'elles restent entre les mains du gouvernement actuel que de tomber dans les mains d'un gouvernement local obligé de se maintenir par une taxe directe, car alors il faudra collecter jusqu'au dernier sou qui sera dû sur ces terres. Dans un pays comme le Bas-Canada avec son climat rigou-reux, il faut que la colonisation soit aidée, encouragée si on veut qu'elle progresse raisonnablement. Dans ce but, le gouvernement a fait des dons gratuits et remise de beaucoup de créances en intérêt sur les terres publiques. Autrement, la populati-on n'aurait pu tenir dans certai-nes parties du pays. Remises et oc-roits gratuits devront disparaître avec l'apparition de la taxe directe.

100. Je m'oppose au projet de Confédération, parceque, l'on veut doter injustement les Provinces d'en bas d'annuités et de dons gratuits, pour les engager, les séduire à entrer dans une union, qui serait malheureuse pour toutes les parties contractantes.

110. Je m'oppose au projet de confédération, parceque la répartition des dettes publiques de chaque Provinces se fait d'une manière injuste et que nulle portion de ces dettes n'aurait dû être laissée à la charge des gouvernements locaux qui, une telle Union avenant, auraient dû commencer leurs nouvelles affaires sans être embarrassés par des dettes.

120. Je m'oppose à la Confédération, parceque j'entrevois des difficultés sans nombre au sujet des pouvoirs conjoints accordés aux gouvernements locaux et général, sur plusieurs questions. Ces conflits tourneront toujours au profit de la force, au profit du gouvernement général et au détriment des prétentions quelquefois bien légitimes des Provinces.

130. Je m'oppose à la confédération, parceque la prime offerte au Nouveau-Brunswick est des plus extraordinaires. On s'engage à lui payer \$63,000 par année pendant dix ans. On empruntera cette somme tous les ans pour la payer. Il faudra payer l'intérêt de sorte que, au bout de dix ans, la confédération aura payée au Nouveau-Brunswick :

Pour capital.	\$630,000 00
Intérêt sur ce capital.	105,000.00
	<hr/>
	\$735,000.00

Qu'aura-t-elle reçue en échange ? Rien ! Par rapport à la somme promise à Terre-neuve, il y a au moins un semblant de compensation directe par la cession qu'elle fait de ses mauvaises terres. Mais dans cette affaire du Nouveau-Brunswick, il n'y a rien à recevoir d'elle pour cette somme de \$735,000, sur laquelle on continuera à payer l'intérêt après

les dix années expirées. (*Ecoutez ! écoutez !*)

Et ce n'est pas tout, il faudra payer en sus au Nouveau-Brunswick, l'intérêt, à 5 p. 00, sur \$1,250,000 pour la différence qui existe entre sa dette et celle du Canada, en proportion de leur population respective. (*Ecoutez ! écoutez !*)

140 Je m'oppose au projet de confédération, parceque l'on s'engage à faire construire le chemin de fer d'Halifax, sans savoir ce qu'il coûtera et dans un temps où nous avons assez à payer pour nos moyens actuels, sans nous lancer dans des entreprises improductives, ruineuses. On n'exagère rien en disant qu'il faudra au moins \$20,000,000 pour l'exécution de cette entreprise. De qu'elle utilité sera-t-elle ? Doublement inutile sous le rapport militaire comme sous le rapport commercial, nous ne sommes pas en état de l'entreprendre pour le simple plaisir d'avoir un chemin, qui nous mettra en communication directe, avec la mer, sur le territoire anglais.

Que vaudra le chemin de fer intercolonial sous le rapport commercial ? En été, nous avons le St. Laurent qui offre un moyen de communication beaucoup plus économique qu'aucun chemin de fer. En hiver, sans compter les embarras causés par la grande quantité de neige qui tombe entre Québec et Halifax, penset-on qu'il y aura beaucoup de voyageurs qui prendront cette route de 600 milles pour arriver à la mer, à Halifax, pendant qu'ils pourront se rendre à Portland par un chemin de fer qui n'a pas beaucoup plus que le tiers de la longueur du chemin projeté. Pense-t-on que celui qui aura de la fleur à exporter l'enverra à Halifax, quand il pourra l'expédier par Portland ? Le commerce ne fait pas de sentiment, il passe par le chemin le plus court, le plus profitable et toute votre confédération ne changera pas cette règle immuable du

commerce de tous les pays. (*Écoutez ! écoutez !*)

Mais, on dit: ce chemin sera d'une grande utilité en temps de guerre, comme route militaire! Ceux qui parlent ainsi ont-ils jamais songé à la petite distance qui sépare ce chemin du territoire américain, en certains endroits? On-t-ils jamais songé combien il serait facile de venir dans une seule nuit en détruire assez pour le rendre impraticable pendant des mois entiers? On-t-ils jamais songé combien il faudrait de soldats pour le protéger et le tenir en opération? L'expérience de la guerre américaine actuelle nous apprend que pour tenir un chemin de fer en opération, il faut presque autant de soldats qu'il y a de pieds de parcours à protéger! (*Écoutez ! écoutez !*)

150 Je m'oppose au projet de confédération, parce que l'on propose d'assurer, de garantir l'accomplissement de tous les engagements qui auront été pris envers le gouvernement impérial par toutes les Provinces jusqu'au moment de l'Union au sujet de la défense du pays, sans connaître la nature et l'étendue de ces engagements. Il n'y a peut-être pas de question plus importante que celle-là dans toutes les résolutions de la convention. Cependant, on veut nous faire ratifier tous ces engagements les yeux fermés. Que connaissons nous des engagements que les gouvernements de la Nouvelle Écosse, du Nouveau Brunswick, de Terre-Neuve et du Prince Édouard peuvent avoir pris au sujet de leur défense respective? Que connaissons nous même, des engagements pris par notre propre gouvernement envers le gouvernement anglais sur la même question?

Rien; nous n'en pouvons rien savoir. On nous dit que les correspondances au sujet de la défense ne peuvent pas être soumise au Parlement dans les circonstances actuelles. Pourquoi alors voter en aveugles sur

des questions d'une aussi grande gravité?

160 Je m'oppose au projet de confédération, parce que l'on veut nous faire entrer dans un arrangement financier affreux à envisager, des plus contraire aux intérêts du Canada. Voyez donc ce que l'on propose sous ce rapport. Il faudra que la confédération paie :

Pour les terres de l'Isle de Terre-Neuve,	\$2,500,000
Indemnité au Nouveau-Brunswick,	735,840
Pour chemin de fer d'Halifax,	20,000,000
Dif. sur dettes des Prov.,	
Nouvelle-Ecosse,	3,000,000
Terre-Neuve,	2,300,000
Nouveau-Brunswick,	1,250,000
Prince-Edouard,	1,840,000
Pour des fortifications dans les six Provinces,	25,000,000
Pour chemin du Nord-Ouest,	5,000,000
Pour dépense militaire,	5,000,000
	<hr/>
	\$66,625,840

Ajoutez : dette publique du Canada, . . .	\$73,000,000
Autres engagements non payés du Canada.	5,000,000
Dette Nouvelle Écosse,	8,000,000
Dette Nouveau Brunswick,	7,000,000
Dette du du Prince-Edouard,	244,673
Dette Terre-Neuve,	6,000

94,190,673

\$160,816,513

Voilà un joli bilan qui n'est pas exagéré dans aucun détail et que nous offre la confédération. Tout cela sans compter l'énorme dépense des gouvernements généraux et locaux. Quelques unes des sommes ci-dessus ne seraient pas payables de suite mais elles le seraient presque toutes avant cinq ans; des sommes aussi

considérables le seraient de suite, on peut dire, si l'on fait entrer en état de compte les dépenses de la confédération et ses entreprises imprévues.

Toutes les provinces ne contiendraient que 3,294,056 âmes au dernier recensement. En supposant qu'elles en contiendraient 3,500,000 au moment de l'Union, avec les engagements ci-dessus, cela ferait une dette de \$45 00 par tête, homme, femme et enfant, sur laquelle il nous faudrait payer l'intérêt. (*Ecoutez, Ecoutez !*)

170 Je m'oppose à la confédération, parceque je ne puis en comprendre l'utilité, ni la nécessité sous le rapport commercial. Des pays qui produisent des productions différentes peuvent gagner considérablement en s'unissant. Que produisent les colonies d'en bas ? Ne sont-elles pas sous un climat semblable au nôtre ? Ne produisent-elles pas que des menus grains comme le Bas Canada ?

Quel commerce peuvent faire en semble deux cultivateurs qui ne produiraient que de l'avoine ? ni l'un ni l'autre n'en n'auraient besoin. Ils pourraient s'entrecarder avec leur avoine sans pouvoir jamais commercer ensemble ; il leur faudrait un acheteur, une troisième personne.

Nous sommes dans cette position avec les colonies voisines.

Irons nous chercher de la glace dans les colonies inférieures ? je pense qu'il y en a assez en Canada, à Québec surtout, et quand l'on n'a pas même assez d'esprit d'entreprise pour en exporter dans les pays chauds.

On nous parle du poisson, mais nous en avons dans nos propres eaux ; et du charbon comme d'une grande affaire.

M. WALBRIDGE. Les Provinces d'en bas se sont réservé le droit d'imposer un droit d'exportation sur leur charbon.

M. J. B. E. DORION, Mon honorable ami me fait rappeler que nous ne pourrions pas aller chercher de

charbon dans les Provinces qui feront partie de la confédération sans leur payer une taxe. N'est-ce pas admirable ? Nous allons former un seul peuple, un seul pays, mais il y aura des taxes à payer pour commercer ensemble sur certains objets. (*Ecoutez, écoutez !*)

Je comprendrais les avantages commerciaux que nous aurions à gagner si les provinces anglaises étaient situées sous des climats différents, fournissant toute espèce de productions qui seraient échangées librement. Ce qui a fait la prospérité commerciale des Etats-Unis, c'est leur position géographique, leur immense territoire où l'on trouve tous les climats imaginables, depuis le nord qui produit la glace jusqu'au sud qui produit les fruits les plus délicats. Un habitant du Maine peut charger un navire de glace, se rendre à la Nouvelle Orléans et échanger cette glace pour du riz, du sucre, du tabac, etc., qu'il rapportera chez lui sans avoir à payer un seul sou de droit de douane. C'est cet échange libre continuel de leurs divers produits, depuis le Maine jusqu'à la Californie, qui a placé les Etats-Unis au premier rang des nations commerciales en si peu de temps. [*Ecoutez, écoutez !*]

Que l'on ne nous berce donc pas de chimères à propos des grands avantages commerciaux que nous retirerions d'une confédération des provinces. Nous avons du bois, elles en produisent, nous produisons de la potasse, elles en produisent. Tout ce dont elles auraient besoin consisterait en un peu de farine et le Haut-Canada peut la leur fournir aujourd'hui, sans payer de taxe.

Encore une fois, notre commerce avec elles ne peut pas être considérable parceque la nature s'y oppose. Rien ne sera plus facile que de le couper en petits bouts et aucune des parties ainsi tranchées, ne pourrait porter secours à l'autre. Plus nous

aurions de pays comme les provinces que nous produisons et ce qu'il leur que. l'on veut nous adjoindre, plus faut, ce qu'il nous faut, c'est un mar-nous serons faible, plus ils seraient ché extérieur pour le surplus des pro-nous le rapport de la défense mili- taire [Ecoutez, écoutez !]

D'ailleurs, les avantages commer- ciaux peuvent tous s'obtenir par une union commerciale simplement sans union politique.

L'Angleterre a bien conclu un traité commercial avec les Etats- Unis au moyen duquel nous com- merçons librement avec eux sur tous les produits de la terre et des pêche- ries: Quelle objection y aurait-il à ce qu'un commerce libre fut établi entre des colonies qui sont toutes sou- mises à la même autorité? Elles jouiraient alors de tous les avanta- ges qui pourraient en résulter sans entrer dans une union politique dont on ne peut sonder toute la pro- fondeur. (Ecoutez, Ecoutez !)

18o Je m'oppose au projet de con- fédération, parce qu'au lieu de nous donner de la force pour nous défen- dre, elle sera une source de faiblesse incalculable. Comment peut-on croi- re qu'en ajoutant 700 milles à notre grande frontière, cela nous rendra plus fort contre l'ennemi, quand le territoire à ajouter ne contient pas déjà assez d'habitants pour le défen- dre. Pense-t-on que si nous avions une guerre avec les Américains, qu'ils n'attaqueraient pas les Provinces an- glaises sur tous les points. Ils atta- queraient Terre-neuve, l'Isle du Prin- ce Edouard, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick aussi bien que les deux Canadas. Un pays sans profondeur comme celui que l'on propose de former ici, n'a pas son pareil sous le Soleil. Il serait vul- nérable sur tous les points avec sa frontière de 1600 à 1800 milles. Sa forme géographique ressemblerait à celle d'une anguille. Il serait tout sur la longueur, rien sur la largeur. Situées au même degré que nous quant au climat, elles produisent ce

19o. Je m'oppose au projet de conf- fédération, parceque je considère que c'est le produit d'une conspira- tion contre les droits populaires en Canada et que l'on espère réüssir à lancer le peuple dans une voie fune- ste à ses véritables intérêts, en fai- sant briller à ses yeux toutes sortes de prodiges, qui s'accompliraient dans la suite pour la prospérité du pays, s'il voulait seulement accepter la nouvelle forme de gouvernement qu'on veut lui imposer.

20o. Je m'oppose au projet de con- fédération, parceque l'on veut perpé- tuer, sur une plus grande échelle, un état de choses qui ne convient pas aux populations d'Amérique, quand elles ont atteint l'âge de ma- jorité; état de choses qui n'est, évi- demment pas fait pour un pays où il n'y a pas de castes, pas de privilé- giés, pas d'aristocratie héréditaire, où tous les hommes sont égaux, so- cialement et politiquement, par la for- ce des circonstances.

21o. Je m'oppose au projet de con- fédération, parceque je désire que nous soyons aussi libres que possible dans le choix que nous aurons à faire pour le gouvernement futur du Cana- da, lorsque nous sortirons de l'état colonial. Je dois dire que je ne par- tage pas les illusions de certaines personnes, sur la grandeur des desti- nées d'un royaume que nous pour- rions fonder dès à présent dans l'A- mérique du Nord et que je suis loin de croire que ce serait avantageux pour nous.

22o. Je m'oppose au projet de con- fédération, parceque je nie à cette chambre, le droit de changer la cons- titution politique du pays, comme on propose de le faire, sans en appeler au peuple, pour le consulter sur un point aussi important.

Voilà les principales raisons qui ne portent à opposer le projet du gouvernement, mais ce n'est pas tout, il y a encore beaucoup d'autres considérations à faire. On a ouvert la porte de l'avenir du pays en nous soumettant ce projet et je veux moi aussi essayer d'y pénétrer.

J'ai dit que la nouvelle organisation que l'on veut implanter ici ne convient pas à nos ressources, ni à nos besoins. Il semblerait que nous ne pouvons atteindre une limite raisonnable en Canada, pour l'administration des affaires publiques.

On trouve que notre système n'est pas assez extravagant, on veut lui en lui substituer un autre qui le sera encore plus. Nos voisins, ont établi une politique économique, qui leur est beaucoup plus avantageuse que la nôtre le serait à aucun pays. Nous payons ici beaucoup plus qu'aux Etats-Unis, quoiqu'ils soient infiniment plus riches que nous ne le sommes. En faisant une liste des salaires des gouverneurs des Etats de l'Union, pour la comparer avec la liste des salaires que nous payons ici, à nos principaux employés publics, on serait surpris de la différence qui existe contre nous. Voici un tableau des salaires des gouverneurs avec la population de chaque Etat :

ETATS.	POPULATIONS.	SALAIRES
1 Maine,.....	628,276	\$1,500
2 N.-Hampshire,	226,073	1,000
3 Vermont,....	315,098	1,000
4 Massachusetts	1,231,066	3,500
5 Rhode-Island,	174,620	1,000
6 Connecticut,	460,147	1,100
7 New-York,	3,880,735	4,000
8 New-Jersey,	672,035	3,000
9 Pensylvanie,	2,906,115	4,000
10 Delaware,	112,216	1,333½
11 Maryland,	687,049	3,600
12 Virginie, Ouest	393,234	2,000
13 Virginie, Est,	1,261,397	3,000
14 Kentucky,	1,155,684	2,500
15 Ohio,	2,339,502	1,800
16 Michigan,	749,113	1,000
17 Indiana,	1,350,428	3,000
18 Illinois,	1,711,951	1,500

19 Missouri,	1,182,012	3,000
20 Iowa,	674,942	2,000
21 Wisconsin,	775,881	2,000
22 Minnesota,	173,855	1,500
23 Kansas,	107,206	2,000
24 Californie,	379,994	7,000
25 Orégon,	52,465	1,500

Il y a encore dix autres Etats qui étaient en rébellion au commencement de l'année 1864, date du tableau que je sou mets. On verra que le Vermont ne paie que \$1,000 par année pour un gouverneur électif. C'est moins que ce que l'on paie ici aux maires de nos grandes villes.

L'Etat de New-York, qui est à lui seul plus riche et plus peuplé que tout le Canada, ne paie que \$4,000 par année à son gouverneur. Je ne comparerai pas ce salaire à celui de notre gouverneur, qui est de \$32,000 ; mais, en le comparant avec celui des juges de seconde classe, l'on verra que ceux-ci reçoivent des salaires plus élevés que le gouverneur de l'Etat de New-York. (*Ecoulez, écoutez !*)

L'Etat de l'Ohio, plus riche et plus peuplé que le Canada, ne paie que \$1800 à son gouverneur.

Si les salaires sont comparative ment faibles aux Etats-Unis, c'est que l'on y a compris que l'on pouvait obtenir une bonne administration des affaires du pays en pratiquant une sage économie, sans faire un étalage de luxe qui nous ruine ici. L'on pourrait encore faire une petite comparaison, entre l'Etat de New-York et le Canada sous un autre rapport, et c'est celle-ci : l'Etat de New-York possède de magnifiques canaux qui lui ont coûté énormément cher ; mais, ils se sont payés par leur propres revenus, tandis qu'ici nos canaux qui nous ont coûté très cher aussi, ne paient pas même l'intérêt de la dette que l'on a contractée pour les construire, ce qui fait une assez grande différence.

L'Etat de New-York, a contracté une nouvelle dette pour agrandir ses canaux, après que leurs revenus eu-

rent éteint celle qui avait été contractée pour leur construction; et leurs revenus suffisent non seulement pour payer l'intérêt de cette dette, mais encore, pour créer un fonds d'amortissement qui leur permettra de la liquider dans cinq ans d'ici. L'année dernière, l'Etat de New York, a reçu de ses canaux la somme de \$5,118,501.35 et les dépenses d'administration ont été de \$111,503 78; celles des réparations ont été de \$659, 378.74, formant en tout, \$770, 882.52, ce qui laissait un revenu net de \$4,347,618.83, toutes les dépenses d'administration et frais d'entretien payés. (*Ecoutez, écoutez !*)

Savez-vous ce que l'on a fait de ce surplus ?

On a payé comme suit :—

Fonds d'amortissement sous le	
1 art. 7,.....	\$1,700,000
Fonds d'amortissement sous le	
2 art. 7,.....	350,000
Fonds d'amortissement sous le	
3 art. 2,.....	1,116,242
Au trésor pour défrayer les	
dépenses de l'Etat,.....	200 000
	<u>\$3,366,242</u>

Laissant une balance de \$981, 376.17, après avoir rencontré tous les engagements envers le fonds d'amortissement et payé \$200,000 au contingent des dépenses du gouvernement de l'Etat. Ici, quand il y a un fonds d'école ou d'amortissement de créé, on le dépense, ou il faut emprunter pour lui faire face.

Que l'on compare donc l'administration de nos canaux avec celle des canaux de New-York ? Ici, on a aboli les droits sur certains de nos canaux, dans le but de favoriser le commerce, au lieu de percevoir un revenu raisonnable de ces grands travaux ! (*Ecoutez, écoutez !*)

La dette totale de l'Etat de New York, au 30 Septembre 1863, était comme suit :—

Dette fondée,	\$6,505,654.37
Dette du canal,	23,268,310.25
Total enregistré,	<u>\$29,773,964.62</u>

Durant la même année, il a été payé \$3,116,242 au fonds d'amortissement et il restait encore cinq millions et demi en caisse provenant des canaux, de sorte qu'en moins de dix années la dette du canal et la dette particulière de l'Etat seront entièrement éteintes. Pourrons-nous en dire autant de nos propres dettes dans dix ans ? (*Ecoutez, écoutez !*).

Je répète donc que le système financier, chez nos voisins, est de beaucoup supérieur au nôtre et que l'on paie des salaires raisonnables aux employés publics, tandis qu'ici, nous en sommes rendus à l'extravagance. Si j' parle de tout cela, c'est parce que je suis opposé au projet et parce que l'on veut créer une monarchie, un nouveau royaume, sur ce continent, et que l'on désire avoir une cour, de la noblesse, un vice-roi et du clinquant, etc. Je suis alarmé de la position que l'on veut nous faire, car, de l'extravagance on veut passer à la folie, avec tous ces projets ridicules et absurdes ! (*Ecoutez, Ecoutez !*)

En 1846, lorsque l'Angleterre a abrogé les droits d'importation des grains étrangers sur ses marchés, on se rappelle quelle crise commerciale nous avons éprouvée. Avant cette époque nos grains et autres produits étaient protégés sur les marchés anglais, en ce qu'ils y étaient admis sans payer de droits, tandis que ceux de la Mer Noire et des Etats Unis, payaient un droit assez élevé pour constituer une grande production en faveur des nôtres.

Cette politique nouvelle, vis-à-vis des colonies, ent des résultats désastreux pour le commerce du Canada. L'exportation des grains vers l'Angleterre fut complètement arrêtée. Il n'existait plus de débouché pour ces produits. Pour arriver au marché des Etats-Unis, il fallait payer 20 pour cent.

Eh bien ! on se rappelle la longue et terrible crise qui a suivi l'abolition

de cette protection pour nos produits, et qui a sévi durant les années 1847, 48 et 49.

Dès 1847, il y eut une crise commerciale, désastreuse en Canada. Les faillites se succédèrent les unes aux autres, la gêne se fit sentir partout.

Les choses n'allèrent pas beaucoup mieux en 1848. Il était évident qu'il fallait chercher un nouveau débouché aux produits agricoles du Canada, pour lui assurer une aisance satisfaisante. Le mécontentement se fit jour et les esprits s'agitèrent. On discuta, on négocia avec les hommes politiques de l'Angleterre, mais, sans obtenir de résultat satisfaisant.

On crut donc trouver la solution aux difficultés commerciales du pays, dans un changement politique. De là le mouvement annexioniste de 1849. L'obtention d'un changement politique de ce genre, ouvrirait de suite au Canada, tous les marchés des Etats-Unis, et aurait sans nul doute assuré la prospérité matérielle du pays.

Le mouvement annexioniste, rencontra des sympathies considérables dans les Etats du nord de l'Union Américaine ; mais dans le sud, on s'en alarma. On redoutait l'influence qu'aurait donné, au nord, l'accession d'un territoire aussi considérable que celui des deux Canada, d'abord, puis, de toutes les Provinces Anglaises par la suite.

Le gouvernement des Etats-Unis, se trouvait entre les mains des hommes politiques du sud. Pour parer au danger qui menaçait son influence, ce gouvernement, se montra favorable à une entente commerciale avec celui d'Angleterre. Tous deux étaient intéressés à un rapprochement commercial, qui ne nous laisserait rien à envier à nos voisins.

Dans le parlement canadien, on s'occupa de la question de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Le gouvernement impérial approuva les démarches du gouvernement canadien, qui tendaient à mettre ses agriculteurs, sur un pied d'égalité avec les Américains, sur leurs marchés. Le 16 mars 1855, le traité de réciprocité conclu entre les Etats Unis et l'Angleterre devint en force après avoir été ratifié par le Parlement canadien.

De longs débats avaient eu lieu dans le congrès américain, sur cette question, mais, l'influence du Sud fit triompher la mesure.

Le traité de réciprocité, devait exister pendant dix ans à compter du 16 mars 1855, sans pouvoir être abrogé, mais si l'une ou l'autre des parties contractantes, le jugeait à propos après les dix années expirées, elle pouvait exiger l'abrogation du traité en en donnant avis à l'autre, un an d'avance.

La question du rappel de ce traité, a donc été agitée dans le congrès américain, depuis deux ou trois ans, avec assez de chaleur, par ceux qui trouvaient que leurs intérêts étaient lésés.

Les adversaires du traité de réciprocité, ont réussi dans le Congrès pour deux raisons : d'abord, par l'esprit d'indignation soulevée contre le Canada, par une partie de notre presse dans son hostilité envers les Etats du Nord ; puis, parce que les Etats rebelles du Sud, n'étaient pas représentés dans le gouvernement américain.

Le 16 mars prochain, le président devra donc donner cet avis ; et le 16 mars 1866, les marchés des Etats-Unis nous seront fermés. [*Ecoutez, écoutez !*]

Nous avons vu dans le temps, que le gouvernement américain, qui était alors entre les mains des politiques des Etats du Sud, n'était pas favorable à l'annexion du Canada aux Etats-Unis ; parce que ceux-ci craignaient l'influence qu'apporterait deux nouveaux Etats libres, dans l'Union, re-

lativement à l'esclavage. Les dix années du traité vont par conséquent finir cette année, le 16 de mars, et grâce à la conduite tenue par une forte partie de la presse du Canada, à l'égard du gouvernement des États-Unis, depuis le commencement de la guerre, qui désole aujourd'hui la République américaine; l'avis de l'abrogation finale de ce traité dans un an, va nous être donné. Il aura existé pendant onze ans, et son abrogation sera certainement un grand malheur pour notre pays. On pourra dire que ce traité, est aussi avantageux aux États-Unis qu'à nous-mêmes, et que son abrogation leur fera autant de tort qu'à nous; mais le tort qu'ils en éprouveront ne guérira pas notre mal et n'empêchera pas que les marchés des États-Unis nous seront fermés; et que nous serons ensuite obligés de payer un droit considérable, pour y porter nos produits; comme notre avoine, nos chevaux, nos bêtes à cornes, nos moutons, notre laine, notre beurre, etc. Le 16 de mars 1865, sera un jour de deuil pour le Canada; mais, le 16 de mars 1866, sera un jour de deuil encore bien plus grand, car il marquera le commencement d'une crise commerciale comme nous n'en avons peut-être jamais éprouvée et dont les résultats désastreux sont incalculables pour l'avenir du pays. (*Écoutez, écoutez!*)

Il faut savoir ce qui se passe dans les campagnes, comme je suis à même de le savoir moi-même, par mes relations constantes avec elles, pour comprendre toute l'importance de ce traité pour la prospérité du pays. Toute l'avoine que produit le pays, depuis Trois-Pistoles, jusqu'à l'extrémité supérieure de la province, est exportée aux États-Unis, où elle trouve un écoulement facile parce qu'ils en ont besoin. Cette année on est allé la chercher jusqu'au Trois-Rivières, par le chemin de fer d'Arthabaska. Ce commerce est très-

considérable aujourd'hui; mais du moment que nous aurons à payer un droit de 25 p 00 sur l'exportation de nos produits aux États-Unis, nous aurons une crise commerciale qui bouleversera toutes les affaires du pays. Quand le traité de réciprocité sera abrogé, notre avoine ne se vendra plus que 30 sous ou un chelin, comme autrefois, au lieu de se vendre 40 sous ou deux chelins comme aujourd'hui; et il est parfaitement évident, que le cultivateur ne pourra tirer aucun profit de la culture de ce produit, à ce prix.

Autrefois, avant le traité de réciprocité, le cultivateur pouvait trouver encore quelque profit en vendant son avoine à ce prix, parce que la vie était moins chère et les impôts moins élevés qu'aujourd'hui; les impôts ne s'élevaient qu'à 2½ p 00, et 5 p 00, au lieu qu'ils sont aujourd'hui de 20 p 00 et la confédération les augmentera encore plutôt que de les diminuer, comme certains membres de cette chambre l'ont prétendu. (*Écoutez, écoutez!*)

Je sais parfaitement ce qui se passe dans les campagnes; et quand je pense aux conséquences de l'abrogation du traité de réciprocité, je le répète, M. l'Orateur, j'en suis alarmé. Que s'y passe-t-il aujourd'hui? On sait qu'il y a eu de mauvaises récoltes depuis quelques années; l'on sait que celle de l'année dernière n'a pas été bonne, non seulement dans le Bas-Canada, mais même dans le Haut-Canada; et depuis le jour de l'an de cette année, la moitié des habitants de la campagne, dans le Bas-Canada, achètent la farine dont ils ont besoin pour vivre.

Tout ce qui se dépensera pour la fleur, d'ici à la récolte prochaine, sera autant de capital qui n'acquittera aucune des dettes nombreuses de la population rurale. Ce sera autant de capital qui ne sera pas employé au progrès de l'agriculture, à des améliorations. Le commerce s'en

ressent déjà. Les importations sont restreintes : il est resté beaucoup de marchandises de l'an dernier dans nos villes. Le revenu public en sera considérablement affecté et le surplus de 1864 va se transformer en un déficit, en 1865. Il ne faut pas être prophète pour prévoir cela. (*Écoutez, écoutez !*)

Je dis donc que nous touchons à une crise commerciale, et ce n'est pas en venant avec un pareil projet quand il nous faudrait pratiquer la plus stricte économie, dans nos dépenses publiques, que l'on pourra éviter cette crise. Il se fait aujourd'hui un grand mouvement de population, dans le Bas-Canada, vers les États-Unis, malgré la guerre; c'est à-dire, que les gens sont obligés de partir pour les États-Unis, afin d'y gagner de l'argent pour payer les dettes qu'ils ont été forcés de contracter pour vivre. Les gens ferment leurs maisons dans un grand nombre de nos campagnes, passent aux États-Unis, et si l'on veut la preuve de ce fait, que l'on visite Acton, Acton, dont on a fait une petite ville depuis la découverte des mines de cuivre, que l'on y exploite. Eh bien! M. l'Orateur, la moitié des maisons d'Acton sont aujourd'hui fermées, quand l'année dernière encore, ce village présentait toutes les signes de la plus grande prospérité. Les gens sont obligés de s'expatrier pour subvenir aux besoins de leur famille, cette année. (*Écoutez, écoutez !*)

Je dis donc qu'un mouvement d'expatriation comme celui qui se fait aujourd'hui, dans l'hiver, est alarmant, car lorsque la moitié des habitants des campagnes sont obligés d'acheter leur farine, dès à présent, c'est une preuve qu'ils seront obligés d'en acheter jusqu'à l'automne, après la prochaine récolte; et comme un grand nombre n'ont pas les moyens d'attendre jusque là, ils sont obligés de s'expatrier pour aller

subvenir aux besoins de leurs familles, en allant demander de l'ouvrage à nos voisins. (*Écoutez, écoutez !*)

Ce mouvement se fait sentir chez la population agricole, comme chez la population ouvrière, dans les nouveaux cantons, comme dans les anciens.

Depuis le commencement de la guerre, il est bon nombre de Canadiens qui étant revenus des États-Unis, pour s'en éloigner, avaient rapporté un petit capital; voyant l'état des affaires du pays, et ayant épuisé ce capital, ils s'en retournent aux États-Unis, parcequ'ils préfèrent courir tous les risques du tirage au sort et de la guerre, plutôt que celui de vivre misérablement ici.

Je répète donc, M. l'Orateur, qu'un grand nombre de maisons sont fermées dans les campagnes, dans les nouveaux établissements. Je puis en indiquer par rang et par lot dans les comtés que je représente.

Il se fait un travail sourd, mais considérable des esprits, dans toutes les campagnes situées au sud du St. Laurent, au-dessus de Nicolet et jusqu'à la frontière; et je vais vous expliquer comment.

Dans toute cette partie du pays, il y a un grand nombre de jeunes gens qui vont aux États-Unis pour chercher de l'emploi. Ces enfants du peuple trouvent un champ plus vaste pour leur esprit d'entreprise. De fait, ils sont obligés de s'éloigner du Bas-Canada pour gagner de l'argent. Une fois fixés aux États-Unis, ils correspondent avec leurs parents qu'ils ont laissés derrière eux. Dans toutes ces correspondances, ils disent comment ils sont bien traités; ils vantent leur position, la condition qu'on leur fait dans les relations sociales qui existent entre eux et les Américains; les bons salaires qu'ils obtiennent et l'état de prospérité qu'ils acquièrent sous peu. Non seulement, ils correspondent, mais ils

viennent en Canada, dans leurs familles de temps à autre. Là, M. l'Orateur, les communications sont encore plus étendues. On raconte tout ce que l'on a vu, tout ce que l'on a entendu, tout ce que l'on a appris.

Sachez le, M. l'Orateur, ces communications, ces relations entre les Canadiens, fixés aux Etats et ceux d'ici, font plus, pour établir des sympathies favorables aux Américains, dans notre pays, que toutes les gazettes du monde ne le pourraient faire. C'est une partie du cœur du peuple transporté à l'étranger, par la force des circonstances.

Ces relations leur prouvent, que les Américains, ne sont pas d'aussi horribles monstres qu'on le leur dit dans certains quartiers; et qu'ils ont des institutions politiques bien supérieures aux nôtres. Que chaque homme est l'égal de son voisin, et qu'il possède des droits politiques qu'on ne peut pas lui enlever. Ce travail dont je parle est considérable, et ce ne sont certainement pas des changements, comme ceux que l'on propose de faire aujourd'hui, qui peuvent l'arrêter, ni effacer les sentiments de sympathie pour les institutions et le peuple des Etats-Unis, dans l'esprit de ceux qui entretiennent ces relations. (*Ecoutez, écoutez!*) Je dis que le peuple du Bas-Canada s'alarme du projet de Confédération et des changements inconnus que l'on projette. Je ne veux pas dire que ce sentiment existe dans le district de Québec, car l'on me paraît dormir sur les deux oreilles dans cet endroit, mais, il existe certainement et à un très haut degré, dans le district de Montréal, et jusqu'à Trois-Rivières, des deux côtés du fleuve. Et rien n'est plus de nature à désaffectionner la population envers son gouvernement et l'Angleterre, que cette tentative que l'on fait aujourd'hui de lui imposer une nouvelle constitution, sans la consulter; car, il faut bien se le rappeler, nous

ne sommes plus dans l'état de société où nous étions en 1812, nous n'avons plus le même ordre d'idée, et l'on se tromperait fort, si l'on croyait que le peuple entretient encore les mêmes sentiments qu'alors. (*Ecoutez, écoutez!*)

Je ne veux pas dire que la population est déloyale, loin de moi une pareille idée; elle est aussi loyalè que ceux qui l'accusent de déloyauté, mais elle veut juger librement des actes de son gouvernement et de ses intérêts; et il y a une différence entre être loyal envers la Grande-Bretagne, et se battre pour un système de gouvernement et un principe qui nous seraient imposés et que l'on n'accepterait qu'à regret. Je dis donc, que le peuple est effrayé de la dépense que l'on se propose de faire, pour organiser ce qu'on appelle la défense du pays; et il se demande s'il est juste de vouloir le charger du fardeau de cette défense, dans le cas où il surviendrait une guerre entre nos voisins et l'Angleterre; guerre, dans laquelle, il n'aurait rien à dire pour l'éviter, et dans laquelle aussi, tout son rôle se bornerait à contribuer de son sang et de son argent. Il se demande encore, s'il ne vaudrait pas mieux rester dans l'état où nous sommes actuellement, s'il ne vaudrait pas mieux rester plus petits, plutôt que de chercher à nous faire grands et à rivaliser avec nos voisins pour nous faire mieux écraser. Il se dit encore, qu'une lutte entre nous et les Etats-Unis serait la lutte d'un nain contre un géant; car il n'y a pas un homme dans son bon sens, qui dira que nous pourrions tenir tête aux Etats-Unis. L'on prétendra, que dans le cas d'une guerre avec eux, l'Angleterre nous aiderait. C'est bien; mais pour ceux qui se rappellent la guerre de la Crimée, il est évident que lorsqu'elle nous aura envoyé 30,000 soldats, pour nous aider, elle aura fait ce qu'elle aura pu, et qu'il lui faudra

encore aller en Espagne, en France, en Allemagne, sur tout le continent d'Europe pour trouver des soldats. Quand nous aurons 1600 milles de frontières à défendre, où en serions nous avec les 30 000 hommes de troupes anglaises ? Cela ne donnerait pas dix neuf soldats par mille. (Ecoutez, écoutez !)

Non ; il ne faut pas s'imaginer qu'une guerre avec les Etats-Unis, aujourd'hui, serait une guerre de 1812 ; et qu'une compagnie de 60 hommes mettrait l'armée américaine en fuite comme au beau temps de Chateaugay ? (Ecoutez, écoutez !)

Aujourd'hui, l'armée et la marine des Etats-Unis sont les plus fortes du monde ; et les ressources de ce pays sont inépuisables. En quatre ans, ils ont construit 600 vaisseaux de guerre ; et le chiffre de leurs soldats se compte par centaines de milliers d'hommes. Or, la paix viendra à se faire entre le Nord et le Sud, malgré que cela puisse ne pas plaire à ceux de nos hommes politiques, qui sont partisans de l'esclavage et qui ont toujours méprisé et ravalé le gouvernement des Etats du Nord ; car le Sud ne pourra pas résister longtemps, maintenant, qu'il a perdu toutes les villes par lesquelles les secours de l'étranger pouvaient lui arriver.

La constitution américaine sortira triomphante de l'épreuve qu'elle subit actuellement ; elle sortira épurée et plus forte que jamais dans le cœur des populations qui lui sont soumises. Ce n'est pas contre la forme du gouvernement républicain, que l'on s'est rébellé aux Etats-Unis puisque les Etats en rébellion, ont adopté absolument le même système en déclarant leur indépendance. Ils ont un président, un sénat, des représentants, un gouvernement et une législature locale pour chaque Etat, tout comme dans la république américaine. (Ecoutez, écoutez !)

Quand la paix sera faite entre le Nord et le Sud, pourrions-nous résister aux forces réunies des deux sections des Etats-Américains ? Pourrions-nous résister à leurs vaisseaux de guerre, qui couvriraient la mer et les lacs ; et à leurs canons qui lancent des boulets de plusieurs centaines de livres, à huit et dix milles de distance, d'un bout d'une paroisse à l'autre ?

L'Etat de New-York avec ses 4,000 000 d'âmes peut fournir plus de soldats que toutes les colonies anglaises réunies ensemble ; et il resterait encore trente quatre Etats riches et peuleux, pour lui aider dans le cas d'une guerre. (Ecoutez, écoutez !)

Non, il ne faut pas s'imaginer qu'une guerre aujourd'hui serait une guerre de 1812 ; et le peuple le comprend parfaitement. Si l'on impose au peuple une confédération comme celle que l'on propose actuellement, sans le consulter et même malgré lui ; s'il est obligé de supporter un fardeau beaucoup plus lourd que celui qu'il porte à présent ; et si le traité de réciprocité n'est pas continué, qu'il s'en suive une crise commerciale, et que la guerre éclate entre l'Angleterre et les Etats Unis il ne faut pas s'imaginer que le peuple se battra comme il s'est battu en 1812, quand vous l'aurez mécontenté et que vous aurez rendu sa position plus difficile qu'elle ne l'est. Vous enrégimenterez la population, elle ne se rébellera pas, car, elle est loyale et soumise, mais son cœur ne sera pas dans la bataille ; elle ne se battra certainement pas avec le courage qu'elle déploierait, si elle défendait un état de choses et une constitution de son choix. Elle ne se battra pas avec le courage qu'ont montré les rebelles du Sud, car eux, se battaient pour défendre des institutions, mauvaises il est vrai, mais auxquelles ils sont attachés et qu'ils veulent conserver. (Ecoutez, écoutez !)

Dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, et sous la confédération, le peuple serait appelé à se battre pour défendre un état de choses qu'il trouverait mauvais, une constitution qui lui aurait été imposée et à laquelle il ne serait pas attaché, une substitution à laquelle aussi il ne porterait aucun intérêt? Peut-être le ferait-il pour une querelle, qui aurait pris son origine en Chine! Il serait appelé à se battre contre des gens qu'il considèrerait, non pas comme des ennemis, mais comme des amis, avec lesquels il entretient des relations de tous les jours; et je le répète, il ne saurait se battre, comme il l'a fait dans la dernière guerre. (*Ecoutez, écoutez!*)

Mais, j'en reviens au traité de réciprocité, et je dis que nous en sentons toute l'importance lorsqu'il aura été abrogé. Il est comme un pont jeté sur une rivière, entre deux paroisses; tant que le pont existe, chacun s'en sert sans trop se rendre compte de son utilité; mais, s'il vient à être détruit, alors, on s'aperçoit de tous ses avantages et on le regrette quand, on est obligé de recourir à l'ancien mode des bacs ou des canots pour traverser la rivière. (*Ecoutez, écoutez!*) Et si le traité de réciprocité est abrogé, on le devra à plusieurs des honorables ministres de l'autre côté de la chambre, aux journaux qui les supportent et qu'ils supportent en retour; on le devra aux hommes politiques et aux journaux toriques du Canada, qui n'ont cessé, depuis le commencement de la guerre américaine, de faire tout en leur pouvoir, pour irriter nos voisins et nous brouiller avec eux, par des sympathies mal placées. (*Ecoutez, écoutez!*)

Pour ma part, M. l'Orateur, je sais que le peuple ne demande pas l'annexion du Canada aux Etats-Unis, parcequ'il est satisfait et en paix dans l'état de choses actuel; le peuple ne demande aucun changement, mais, si l'on veut établir un nouvel

ordre de choses, si l'on veut créer une nouvelle nationalité; je pense que nous devons avoir le droit de nous dire ce qui nous convient, et si l'on veut établir un nouveau royaume sur ce continent, nous devons avoir le droit d'examiner ce qu'il sera et sur quelles bases il sera assis. Je dis que ce serait un malheur pour nous, si nous cherchions à établir, un état de choses fondé sur un principe politique contraire à celui des Etats-Unis; sur un principe monarchique

Si nous voulons inaugurer une politique que ce n'en soit pas une d'ombrage, de défiance et de provocation! Que ce soit plutôt une politique de conciliation et de paix; que ce ne soit pas une politique d'armée, de murailles et de fortifications inutiles, une politique de ruine et de désolation! Que nous servirait toutes ces fortifications, toutes ces murailles, si elles devaient avoir pour effet de nous imposer des charges insupportables, de retrécir notre commerce, de paralyser notre industrie, de nous enfermer dans nos limites étroites, avec des produits considérables, sans avoir de marchés profitables pour en disposer avantageusement? (*Ecoutez!*)

Pensez-vous que le peuple s'occuperait beaucoup alors de savoir si le drapeau qui flotterait sur sa tête serait barré en croix ou sur le long?

Le peuple est content de rester tel qu'il est; il ne désire rien de mieux actuellement, mais si vous voulez changer ses relations politiques, il a le droit d'examiner votre proposition sur toutes ses faces. Il a le droit de se demander si ce qu'on lui propose ne serait pas la guerre en permanence pour lui et ses enfants? (*Ecoutez, écoutez!*)

La constitution des Etats-Unis est certainement bien supérieure à celle que l'on nous propose, et convient bien mieux à nos habitudes et à notre état de société. Ce projet de confédération, ce projet de monarchie indépendante ne peut nous con-

duire qu'à l'extravagance, à la ruine et à l'anarchie ! On aura beau dire, on aura beau crier contre le système démocratique et vanter le système monarchique ; le peuple saura toujours apprécier leur valeur et saura toujours connaître celui qui lui conviendra le mieux. Et quand les habitants du Haut-Canada seront obligés de vendre leur blé, une fois rendu à Montreal, dix sous par muid, moins cher qu'ils ne le vendent aujourd'hui chez eux, par suite de l'abrogation du traité de réciprocité ; on entendra un cri général, s'élever, de toutes les parties du Haut Canada aussi bien que du Bas-Canada, pour demander un changement de position autre que la confédération. Et à ce sujet, voici ce que disait un homme, qui, il n'y a que quelques mois encore, était sur les banquettes ministérielles ; je veux parler de l'hon. M. Buchanan, il dit que :

“ La continuation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, est non seulement favorable aux cultivateurs du Canada et à toutes les autres classes, par leur entremise, mais aussi au gouvernement anglais ; car, sans l'existence de ce traité les Canadiens se trouvent placés dans une position à être grandement avantagés, sous le rapport industriel et commercial, par l'annexion du Canada aux Etats-Unis, à moins que d'autres arrangements industriels ou inter-coloniaux n'aient lieu. ”

“ L'annexion est de beaucoup préférable, industriellement parlant, à notre *“commerce libre dans les produits bruts”* qui n'est pas accompagné de la protection à l'industrie indigène. ”

Ce sont ceux qui disent la vérité au peuple et au gouvernement dans une crise comme celle-ci, qui sont réellement les hommes les plus loyaux, ajoute M. Buchanan et il a raison ; c'est pourquoi je me permets de parler aussi franchement

que je le fais et de dire la vérité sur le peuple. (*Ecoutez, écoutez !*)

Mais, dira-t-on, l'annexion serait un suicide national, et le peuple n'en voudra jamais ! Regardez donc la Louisianne qui s'est perdue dans l'Union Américaine ! A cela le peuple du Bas-Canada répondra que la Louisianne ne contenait que 30,000 blancs quand elle a été vendue aux Etats Unis, pour \$14,000,000 et que le Bas-Canada compte plus de 1,000,000 d'habitants ; que par conséquent, on ne peut comparer la position que la Louisianne occupait alors, avec celle que nous occupons aujourd'hui. Et ces 30,000 blancs de la Louisianne n'étaient pas tous Français, car, pendant trente huit ans, avant 1800, la Louisianne avait appartenu aux Espagnols. Personne ne peut nier cela. C'est en 1803 qu'elle a été cédée par la France aux Etats-Unis, cependant sa population française n'a pas été engloutie et elle n'est pas disparue. (*Ecoutez, écoutez !*)

Depuis sa cession aux Etats-Unis, la Louisianne s'est toujours gouvernée elle-même, comme elle l'a voulu et comme elle l'a entendu. Il est vrai que l'usage officiel de la langue française a été aboli dans la législature ; mais pourquoi et par qui ? Il a été aboli par les Louisianais eux-mêmes, pour marquer leur mécontentement de ce que la France les avait ainsi vendus. Mais malgré cela, et malgré la grande accession de la population étrangère, l'ancienne population est restée française ; les lois sont publiées en français, les juges parlent français, les plaidoyers se font en français devant les tribunaux, des journaux nombreux sont publiés en français ; en un mot, elle est restée aussi française que sous la domination française. (*Ecoutez, écoutez !*) A ceux qui diront au peuple, que l'annexion le ferait disparaître comme peuple, anéantirait sa nationalité et sa religion ; il répondra qu'il ne sera pas transporté comme

les Acadiens l'ont été de l'ancienne Acadie; et que le Bas-Canada serait aussi indépendant que tous les autres Etats de l'Union. Que par conséquent il réglerait ses affaires et protégerait ses intérêts comme il l'entendrait, sans crainte d'intervention de la part du gouvernement général ou des autres Etats; car il posséderait, comme tous les autres Etats, la souveraineté pleine et entière, pour toutes les affaires qui le concerneraient spécialement. Il n'aurait à se soumettre aux décrets du gouvernement fédéral, que dans les mesures d'intérêt général; comme les postes, le tarif, les relations étrangères, la défense contre les ennemis, etc., etc. Quant aux matières d'intérêt local, il serait parfaitement souverain chez lui, et il pourrait faire toutes les lois qui lui conviendraient, pourvu qu'elles ne fussent pas hostiles aux autres Etats. Ainsi, relativement à la question du divorce, il pourrait légiférer pour empêcher que le divorce ait lieu dans ses limites. Aujourd'hui, il y a des Etats qui ont des lois de divorce, tandis que d'autres n'en ont pas; le divorce n'est pas permis partout. (*Ecoutez, écoutez!*)

De même pour la milice, le peuple vous dira qu'il pourrait faire comme le Vermont qui fait partie de l'Union américaine depuis sa fondation et qui n'a jamais adopté de loi de milice avant janvier 1864 parce que l'organisation politique des Etats-Unis n'a jamais mis le peuple américain dans la nécessité de maintenir des armées dans chaque Etat en temps de paix et que chaque Etat est parfaitement libre sous le rapport de l'organisation de sa milice pourvu qu'il fournisse le nombre de soldats assigné à sa population en temps de guerre. (*Ecoutez, écoutez!*) On ne se ruine pas en temps de paix pour organiser de la milice.

Un grand obstacle au progrès politique de notre pays, se trouve dans le grand nombre de ceux qui

nous arrivent chaque année, des Isles Britanniques; ils sont ici en personne, mais leurs esprits voyagent sur la mer, entre les deux hémisphères et ils agissent comme s'ils étaient en Angleterre, en Ecosse ou en Irlande, sans considérer notre position, nos relations sociales et politiques; et ils croient qu'il suffit de crier "loyauté! loyauté!" pour que le peuple courre aux armes; mais je dis encore une fois que si l'on impose au pays un changement comme celui que l'on propose, le peuple des campagnes sera hostile à ceux qui le lui auront imposé, et ne se battra pas pour défendre une constitution de cette nature, comme il se battrait pour la défense d'un principe qu'il approuverait et d'un état politique dont il serait satisfait. (*Ecoutez, écoutez!*)

Je ne veux plus ajouter qu'un mot sur ce sujet, et c'est celui-ci: On aura beau crier que la dette des Etats-Unis est énorme; cela n'effraiera pas le peuple, parceque malgré la guerre entre le Nord et le Sud, cette dette, si l'on considère les richesses et les ressources des Etats-Unis, ne sera pas aussi horrible à envisager qu'on voudrait le faire croire. En janvier dernier, il est entré \$31,000,000 au trésor des Etats-Unis, un million par jour; et malgré cela, malgré les impôts considérables que paie le peuple américain, et qu'il paie volontiers; la prospérité commerciale est beaucoup plus grande qu'ici, ainsi que ceux qui y vont maintenant peuvent le remarquer.

Au premier décembre dernier, à la fin de l'année fiscale, la dette des Etats-Unis était de \$1,740,690,480. Avec une population de 32,000,000 cela ne leur fait pas \$56.00 par tête. J'ai déjà fait voir qu'avec la confédération nous devrions \$40.00 par tête en Canada. En comparant nos ressources avec celles de l'Union Américaine nous nous trouvons beaucoup plus endettés qu'elle ne l'était là lors du dernier rapport annuel de leur

trésorerie. Il leur est plus facile de percevoir deux piastres qu'à nous d'en percevoir une seule.

Mais avec leurs immenses ressources, leur commerce illimité, leur industrie toujours progressante, si la guerre se terminait demain, les Etats-Unis et feraient leur dette en quelques années si le gouvernement continuait à faire payer les mêmes impôts qu'il perçoit aujourd'hui. Un million de revenu par jour, \$365,000,000, par année, \$3,650,000,000 dans dix ans ! Deux fois plus que la dette nationale au commencement de l'année malgré la terrible guerre de quatre ans ! Si le gouvernement diminuait les impôts actuels de moitié, la dette se trouverait éteinte en dix ans, tandis que dans dix ans, la nôtre, qui est déjà proportionnellement considérable, aura doublé, si même elle n'a pas augmenté dans une proportion encore plus considérable, ce qui pourrait fort bien arriver au train dont on y va. (*Ecoutez, écoutez !*)

Encore une fois, je ne demande pas l'annexion du Canada aux Etats-Unis, et le peuple ne la demande pas ; mais je dis, que des changements comme ceux que l'on propose de faire dans notre condition sociale et politique, sont le plus

sûr moyen de l'amener ; parcequ'ils sont de nature à susciter des mécontentements considérables, des conflits continuels entre nous et nos voisins, et le peuple, loin d'être satisfait de cela, ne sera pas beaucoup disposé à défendre un pareil état de choses.

J'attire, en terminant, l'attention des membres sur le fait, que la proposition de changer notre constitution est faite sans que le gouvernement veuille donner de détails ni aucune explication sur les changements projetés ; et qu'il est de leur devoir de ne pas les voter ainsi à l'aveugle. Quand à ce que j'ai dit, je ne l'ai dit qu'après avoir bien pesé la portée de mes paroles ; et je suis prêt à en subir toutes les conséquences. Je puis me permettre de parler avec la franchise que j'ai apportée dans mon discours, parceque je ne représente pas ici mes intérêts personnels ni aucun intérêt individuel. J'ai parlé le langage des faits, j'ai parlé comme on le ferait dans toutes les campagnes de la rive sud du St. Laurent si l'on y exposait franchement les choses telles qu'elles sont et les conséquences des changements violents que l'on veut apporter dans notre existence politique. (*Applaudissements.*)

